

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 4 avril à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 3

Nombre de pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation le 20 mars 2023

Titulaires présents :

Vincent BOULNOIS, Daniel ROCHAIX, Hervé FERROUD-PLATTET, Jean-Pierre FRESSOZ, Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Jean-François BRAISSAND

Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT (exclu du vote)

Titulaires absents :

Max JOLY

David DUBOSSON, Françoise MUGNIER

Serge BERNARD-GRANGER, Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes :

Sylvain BISTON, Jean-Marc FOLLINET, André VUACHET

Pouvoirs

Madame Françoise MUGNIER donne pouvoir à Madame Patricia MERMOZ

Madame Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance

Réf : D_B_002_23

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du SMIAC.

La balance des comptes s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté : 400 000,00 €

Dépenses de l'exercice : 649 114.76 €

Recettes de l'exercice : 790 329.38 €

Résultat de l'exercice : 141 214.62 €

Résultat à reporter sur 2023 : 541 214.62 €

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté : 32 308.00 €

Dépenses de l'exercice : 1 322 611.23 €

Recettes de l'exercice : 905 477.18 €

Résultat de l'exercice : - 417 134.05 €

Résultat à reporter sur 2023 **- 384 826.05 €**

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE A L'UNANIMITE

D'APPOUVER le compte administratif 2022 qui présente à la clôture de l'exercice 2022 un excédent de fonctionnement de **541 214.62 €** et un déficit d'investissement de **- 384 826.05 €**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,
Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER